

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BOCCARD

Pages d'histoire (Notes inédites)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1922, tome 21, p. 33-35

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Pages d'histoire

La révolution française devait naturellement apporter dans nos pays, avec tant d'autres bienfaits, celui de la liberté de conscience. Il était naturel aussi que, au nom de cette nouvelle « liberté », les citoyens qui s'étaient cru libres d'entrer au couvent pour pratiquer les conseils évangéliques, devinssent l'objet des maternelles et tatillonnes vexations de l'État; et Dieu sait si la Révolution s'entendait à s'ingérer là où elle n'avait rien à faire, et à forcer à la « liberté » ceux qui ne prétendaient qu'à celle des enfants de Dieu ! — Les notes manuscrites du Ch^{ne} Bocard, dont nos lecteurs connaissent déjà un extrait publié dans les « Echos » de mars, contiennent un certain nombre de détails inédits concernant l'Abbaye durant cette époque troublée. Nous en donnons ci-après quelques-uns relatifs à la mainmise de l'Etat sur les biens de l'Abbaye, en attendant d'offrir prochainement à nos lecteurs d'autres documents touchant la situation faite aux personnes religieuses elles-mêmes.

... L'Abbé Exquis ⁽¹⁾ se présenta devant l'assemblée provisoire de la République du Vallais le 21 mars 1798, pour recommander sa maison et ses intérêts en général. Son allocution, d'ailleurs assez courte et qui sentait la peur dont on était partout saisi alors comme par enchantement, débutait par ces mots :

« Citoyens représentants,

Le citoyen Abbé de St-Maurice saisit avec le plus vif empressement cette occasion pour venir rendre hommage, tant en son nom qu'en celui des chanoines de son Abbaye, à l'Assemblée provisoire de la République du Vallais... »

L'Abbé Exquis, ayant consulté Mangourit sur ce qu'il avait de mieux à faire, il en reçut la lettre suivante :

LIBERTÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ÉGALITÉ

Sion, le 19 prairial de l'an 6 ⁽²⁾ de la République Française une et indivisible.

Mangourit, résident de la République Française en Vallais,
au citoyen Exquis, Abbé de St-Maurice.

« J'ai reçu, citoyen, la lettre que vous m'avez fait

(1) Abbé de St-Maurice, de 1795 à 1808.

(2) Le 4 juin 1798.

l'honneur de m'écrire. Le meilleur conseil que je puisse vous donner et le plus profitable est de faire un mémoire pour le corps Législatif Helvétique où vous comprendrez vos griefs et la nature d'utilité de votre maison : Vous l'enverrez à la députation du Vallais à Arau et la prierez de la faire valoir. Conservez-moi, je vous prie, toute votre amitié ».

MANGOURI.

... Un inventaire de tous les meubles et immeubles de toutes les maisons religieuses avait été ordonné : le séquestre en avait été porté par le corps législatif Helvétique, et la chambre administrative du canton du Vallais mettant à exécution ses arrêtés, avait enjoint au citoyen Nuce, sous-préfet de St-Maurice, d'y procéder. En conséquence, il se rendit à l'Abbaye le 16 juin 1798, sur le soir, pour annoncer aux religieux sa mission, accompagné des citoyens Melchior Quartéry et Joseph Dubetier. Défense était faite dès le moment d'en aliéner ou soustraire la moindre chose. Comme il était trop tard pour en commencer l'inventaire et que le lendemain, dimanche, était la dédicace de l'Eglise, on n'y procéda que le lundi 18, pour le terminer le 21. Il est signé par le notaire N. et les citoyens Melchior Quartéry et Joseph Penay comme témoins.

On poussa l'exactitude jusqu'à inventorier le *pot de la graisse à char*. N'ont cependant pas été regardés comme *biens nationaux*, et par là-même non inventoriés, les objets que les religieux déclaraient avoir apportés en entrant, les considérant comme propriétés particulières.

La chambre de M. Farquet est désignée comme renfermant : « Une armoire, soit garde-robe, deux chaises noyer, un lit, sa paillasse, deux draps, une table noyer, un prie-dieu en sapin, et une odeur à embaumer tous ceux qui lui font visite. »

La Sacristie avait eu soin de faire disparaître ses objets les plus précieux : il n'est question ni de crosse, ni de mitre précieuse, ni d'argenterie. Seulement on trouve deux calices, et l'on dit que deux ont été volés avec leurs patènes au passage des troupes. Le linge restait en partie, ainsi que les ornements communs.

Au Trésor, on ne fait pas mention de l'anneau, ni de l'agate, ni de l'ampoule de Charlemagne ; la Sainte Epine, le reliquaire d'Eugène III, la statue équestre de S. Maurice ne s'y trouvent pas non plus, comme la crose en fer et les dents de Sainte Apollonie, et les reliques sauvées à Evionnaz.

On alla jusqu'à visiter le tabernacle où l'on ne trouva que le petit ciboire de N.-D. du Scex, dont on voulait même connaître le poids.

Chc BOCCARD, (Notes inédites).